



**CABINET LOPES VERDON
ET ASSOCIES AUDIT**

ASSOCIATION JEUNESSE HAUTS DE GARONNE

30 avenue de la République
33150 Cenon
SIREN : 300 796 653

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020



ASSOCIATION JEUNESSE HAUTS DE GARONNE

SIREN : 300 796 653

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Jeunesse Hauts de Garonne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changement de méthode » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application au 1^{er} janvier 2020 des règlements n°2018-06 et n°2019-04 de l'Autorité des Normes Comptables portant sur les comptes annuels des personnes morales de droit privée à but non lucratif gérant des activités sociales et médico-sociales.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Fonds dédiés

Nous avons apprécié le caractère pertinent du critère de détermination des fonds dédiés et nous en avons validé l'application chiffrée figurant dans les comptes annuels en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les

éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

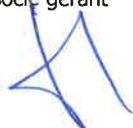
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 24 mars 2021

Le commissaire aux comptes

CABINET LOPES VERDON ET ASSOCIÉS AUDIT

Hervé PARISOT
Associé gérant



Mathieu BOULAIRE
Associé



ASSOCIATION JEUNESSE HAUTS DE GARONNE

ACTIF	31/12/2020			31/12/2019
	Montant brut	Amort. et dépréciation	Montant net	Montant net
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	3 861	3 861		
Autres immobilisations corporelles	200 414	169 350	31 064	44 642
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations	23 577		23 577	23 363
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 906		7 906	7 906
TOTAL I	235 757	173 211	62 547	75 911
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Stocks de produits et de marchandises				
Autres stocks				
Fournisseurs débiteurs				
Dont avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)				
Autres créances	4 222		4 222	30 149
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	647 533		647 533	664 712
Charges constatées d'avance				9 297
TOTAL III	651 755		651 755	704 158
Charges à répartir sur plusieurs exercices	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Ecart de conversion (actif)	VI			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	887 513	173 211	714 302	780 069

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION JEUNESSE HAUTS DE GARONNE

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	26 936	93 139
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Dont écarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise		
Réserves		
Réserves (hors réserves des ESSMS sous gestion contrôlée)		
Excédents et réserves affectés à l'investissement		
Réserves de compensation des déficits		
Excédents affectés à la couverture en besoin de fonds de roulement	343 849	343 849
Autres réserves		
Report à nouveau		
Report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales		
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales	30 301	
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (hors charges rejetées ou neutralisées)	-72 054	178 391
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		-74 095
Charges des activités sociales et médico-sociales dont la prise en compte est différée		-110 661
Résultat hors activités sociales et médico-sociales		
Résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées		
Résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-57 070	-65 689
Subventions d'investissement	26 436	
Provisions réglementées		
Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement	159 355	17 209
Provisions réglementées relatives aux immobilisations		
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif		141 331
Amortissements dérogatoires		
Autres provisions réglementées		
Droits de l'affectant ou du remettant		
TOTAL I	457 752	523 474
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques	DOCUMENTS VISES PAR LE	
Autres provisions	COMMISSAIRE AUX COMPTES	
Fonds dédiés ou reportés	39 011	18 520
TOTAL III	39 011	18 520
Dettes (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	13 544	13 176
Dettes sociales et fiscales	199 439	214 239
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (5)		
Produits constatés d'avance	4 556	10 661
TOTAL IV	217 539	238 076
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL V		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	714 302	780 069

COMPTE DE RESULTAT en liste	31/12/2020 Total	31/12/2019 Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	94	80
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestations de services		
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production stockée		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	1 376 885	1 418 217
Subventions d'exploitation	3 154	14 295
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	31 930	26 936
utilisation des fonds dédiés	4 218	31 662
Autres produits	4 465	6 277
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 420 745	1 497 468
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises) et matières premières		
Autres achats non stockés	24 928	30 206
services extérieurs	135 750	161 122
Autres services extérieurs	29 620	30 819
Impôts taxes et versements assimilés	73 583	82 661
Salaires et traitements	835 511	851 422
Charges sociales	328 615	345 435
Autres charges de personnel	23 846	30 342
Dotations aux amortissements sur immobilisations	15 514	7 402
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Report en fonds dédiés		4 218
Dotations aux provisions pour risques et charges	24 709	18 832
Autres charges	960	811
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 493 036	1 563 270
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-72 290	-65 803
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun		
Exédent attribué ou déficit transféré (III)		
Déficit supporté ou excédent transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (4)		
Autres valeurs mobilières et et créances de l'actif immobilisé	815	1 134
Autres intérêts et produits assimilés (4)		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	815	1 134
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (5)		67
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	0	67
2- RESULTAT FINANCIER (V-VI)	815	1 067
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II-IV+V-VI)	-71 475	-64 736

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT en liste

Association Jeunesse Hauts de Garonne (AJHaG) Siret : 300 796 653 00057	31/12/2020 Total	31/12/2019 Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 889	239
Sur opérations en capital	11 366	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	15 255	239
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3	2
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions	815	1 134
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	819	1 136
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	14 437	- 897
Impôts sur les bénéfices (IX)	32	56
Report ressources non utilisées des exercices antérieurs (X)		
Engagements à réaliser sur ressources affectées (XI)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)	1 436 816	1 498 840
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	1 493 886	1 564 529
DOCUMENTS VISES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES		
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	- 57 070	- 65 689

RESULTAT	-	57 070,32
Affecta° excédent 18 au budget 20		83 086,00
Résultat net comptable 20		26 015,68
Amortissements non autorisés par le financeur		3 736,87
Provisions congés à payer 20		18 234,00

RESULTAT GLOBAL 47 986,55

Dont :

Résultat budgétaire 2020 47 986,55

L'ASSOCIATION JEUNESSE HAUTS DE GARONNE créée en avril 1968
a pour objet :

**DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

- 1° De mettre en œuvre des actions de prévention spécialisée.
- 2° D'étudier les problèmes de la jeunesse en difficulté d'insertion.
- 3° D'être au service des enfants, des adolescents et des jeunes adultes dans leur cadre de vie et les préparer à prendre en main leur avenir et de participer à tout regroupement favorisant l'action de tous ceux qui agissent dans ce but.
- 4° D'informer la population et ses représentants et susciter leur intérêt pour tout ce qui concerne les buts de l'Association.
- 5° De promouvoir l'éducation populaire.

A N N E X E

=====

Les comptes annuels se caractérisent par les éléments suivants :

- Bilan arrêté à un total de	714.302
- Compte de Résultat arrêté à un total de ...	1.493.886

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Fait apparaître un résultat de	-	57.070,32
. Affecta° excédent 18 au budget 20	+	83.086,00

. Résultat net comptable 20	+	26.015,68
. Provisions congés à payer 20.....	+	18.234,00
. Amort 20 non autorisés CD33	+	3.736,87

. Résultat budgétaire	+	<u>47.986,55</u>

✓ **Résultat budgétaire 2020**
affectable en 2022 **+ 47.986,55**

Les comptes annuels sont établis par le Président de l'Association.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Principes généraux DOCUMENTS VISES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les comptes annuels ont été établis en application des règles du PCG et des modalités spécifiques d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et des règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04.

L'Association arrête ses comptes en respectant les hypothèses retenues par le plan comptable général :

- ⇒ principe de prudence,
- ⇒ continuité de l'exploitation,
- ⇒ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ⇒ indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, les intérêts des emprunts spécifiques ayant été exclus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction du plan d'amortissement et conformément aux durées généralement admises.

L'établissement des comptes de l'exercice 2020 a dérogé aux principes et méthodes comptables ci-dessus définis. L'application du règlement ANC 2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Changement de méthode

Le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 a été homologué par arrêté du 26 décembre 2018 et publié au Journal Officiel le 30 décembre 2018.

Ce nouveau règlement abroge le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et de tous les règlements le modifiant.

À défaut des dispositions spécifiques prévues par ce règlement, les dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général s'applique.

Ce règlement s'applique à toutes personnes morales de droit privé non commerçantes, à but non lucratif. Ce règlement s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

La première application du présent règlement constitue un changement de méthode comptable.

Il sera nécessaire de porter une attention particulière sur la présentation des comptes annuels et du bilan d'ouverture. Le nouveau règlement incriminant de nouveaux comptes et en supprimant d'autres, les comptes 2019 et 2020 ne pourront être comparés en l'état. L'impact de ce changement de méthode sur les comptes 2020 génère un produit supplémentaire de 11.366 €.

Principes spécifiques du secteur associatif

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément à l'instruction M22 bis applicables aux ESSMS privés.

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1- Diminution de l'encadrement (poste de chef de service éducatif de Cenon supprimé avec le départ à la retraite au 31.12.19 de la personne qui occupait ce poste). D'où la décision d'une fusion CENON-FLOIRAC avec une seule équipe pilotée par un seul chef de service éducatif.

2- La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice.

L'AJHaG a mis en action un **plan de continuation de l'activité** en mettant en place, dès le 16 mars 2020, les modalités prenant en compte les directives gouvernementales.

À partir du 27 avril 2020, les conditions d'une normalisation de reprise progressive de l'activité a été mise en place jusqu'au 12 mai 2020, où le dispositif a évolué par un renforcement des règles sanitaires en complément de celles afférentes aux gestes barrières (ex. accueillir un jeune à la fois au local, désinfecter systématiquement les lieux, etc.).

Un nouveau protocole en date du 04/11/2020 faisant suite à la promulgation de l'état d'urgence sanitaire (décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020) a été élaboré afin de préciser les modalités opératoires et fonctionnelles du service dans une perspective de continuité de notre mission. Ce protocole a été réajusté lors du déconfinement du 15/12/20 avec la mise en place du couvre-feu nocturne.

D'autre part, au niveau financier, l'impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur les comptes annuels au 31/12/2020 explique, en partie, le résultat excédentaire.

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

3- Participation des employeurs à l'Effort de construction : La loi PACTE exonère de cette participation les structures de moins de 50 salariés. Les cotisations 2019 n'ont donc pas été versées mais avaient été paramétrées comme une charge dans le logiciel de paie 2019. Information confirmée par AL Action Logement Services en octobre 2020, ce qui génère un produit exceptionnel sur l'exercice 2020 de 3.829 €.

ASSOCIATION JEUNESSE HAUTS DE GARONNE (AJHaG)

BILAN ACTIF AU 31 décembre 2020

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 861	3 861	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	200 414	169 350	31 064	44 642	44 642
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations et Créances rattachées	23 577	-	23 577	23 363	23 363
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	7 906	-	7 906	7 906	7 906
Total I	235 758	173 211	62 547	75 911	75 911
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Autres	4 222	-	4 222	30 149	30 149
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	647 533	-	647 533	664 712	664 712
Charges constatées d'avance				9 297	9 297
Total II	651 755	-	651 755	704 158	704 158
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	887 513	173 211	714 302	780 069	780 069

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION JEUNESSE HAUTS DE GARONNE (AJHaG)
BILAN PASSIF AU 31 décembre 2020

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires	26 936	93 139	93 139
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves		343 849	343 849
Excédents affectés à la couverture en besoin de fonds de roulement	343 849		
Report à nouveau			
Report à nouveau des activités sociales et médico sociales contrôlées	30 301		
Résultat sous contrôle des tiers financeurs			104 296
Report à nouveau des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée (hors charges rejetées ou neutralisées)	- 72 054	178 391	- 110 661
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		- 74 095	
Charges des activités sociales et médico-sociales dont la prise en compte est différée		- 110 661	
Excédent ou déficit de l'exercice	- 57 070	- 65 689	- 65 689
Situation nette (sous total)	271 962	364 934	364 934
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			158 540
Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement	159 355	17 209	
Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif		141 331	
Autres fonds associatifs (partie 2/2)			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	26 436		
Total I	457 752	523 474	523 474
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
Total II	-	-	-
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total III	-	-	-
Fonds dédiés			
- sur subventions de fonctionnement	39 011	18 520	18 520
- sur autres ressources			
Total III bis	39 011	18 520	18 520
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	13 544	13 176	13 176
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	199 439	214 239	214 239
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	4 556	10 661	10 661
Total IV	217 539	238 076	238 076
Ecarts de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	714 302	780 069	780 069

ASSOCIATION JEUNESSE HAUTS DE GARONNE (AJHaG)

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	94	80	80
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service			
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	1 376 885	1 418 217	1 418 217
Subventions	3 154	14 295	14 295
Produits liés à des financements réglementaires			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	31 930	26 936	26 936
Utilisations des fonds dédiés	4 218	31 662	
Autres produits			
Cotisations			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs et donations			
Contributions financières reçues			
Versement des fondateurs			
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat			
Autres produits	4 465	6 277	6 277
Total I	1 420 746	1 497 468	1 465 806
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	190 298	222 147	222 147
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	73 583	82 661	82 661
Salaires et traitements	835 511	851 422	850 927
Charges sociales	328 615	345 435	338 246
Autres Charges du personnel	23 846	30 342	38 026
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 514	7 402	7 402
Dotations aux provisions	24 709	18 832	
Reports en fonds dédiés		4 218	
Autres charges			
Aides financières	960	811	
Autres charges			811
Total II	1 493 036	1 563 270	1 540 221
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 72 290	- 65 803	- 74 415
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	815	1 134	1 134
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total III	815	1 134	1 134
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées	-	67	67
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total IV	-	67	67
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	815	1 067	1 067
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 71 475	- 64 736	- 73 348

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION JEUNESSE HAUTS DE GARONNE (AJHaG)

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	3 889	239	31 901
Sur opérations en capital	11 366		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Total V	15 255	239	31 901
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	3	2	-
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	815	1 134	24 186
Total VI	819	1 136	24 186
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	14 437	897	7 715
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)	32	56	56
SOLDE INTERMEDIAIRE	- 57 070	- 65 689	- 65 689
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			
Total des produits (I + III + V)	1 436 816	1 498 840	1 498 840
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 493 886	1 564 529	1 564 529
EXCEDENT OU DEFICIT	- 57 070	- 65 689	- 65 689
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL	-	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature	-		
Mises à disposition gratuite de biens	-		
Prestations en nature	-		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole	-		
TOTAL GENERAL	1 493 886	1 564 529	1 564 529

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

En application de l'art. 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élèvent 49.904 €.

ÉTAT DES INVESTISSEMENTS, CESSIONS ET REBUTS

Investissements

* Renouvellement matériel informatique 1.935,90

Cessions et Rebuts

* 4 UC ACER ASPIRE AOÛT13 (HS) 1.659,92

DÉTAIL DES AUTRES CRÉANCES

Produits à recevoir3.224,31

Autres créances1.208,40

PROVISIONS

Il est constitué pour cet exercice :

* Une provision pour congés payés de 76.458 € et pour charges sur congés payés de 39.758 €.

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

FONDS DÉDIÉS RETRAITE

La méthode mise en place en 2005, consiste en une prévision sur les trois dernières années pour les départs à la retraite.

* Pour 2020, une dotation de 24.709 € a été réalisée.

Année de naissance	Ancienneté prévisible	Prévisions de départ à 60 ans et + (droits acquis)				
		2020	2021	2022	2023	2024
1960	+ 25 ans	X	X	X		
1959	+ 15 ans	X	X	X		
1959	+ 15 ans	X	X			
1956	+ 15 ans	x				

TABEAU DE VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE ...	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont rembour- sement		Montant Global	Dont fonds dédiés corresp. à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)	-	-	-	-	-	-	-
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS (1)	13.342	24.709	-	-	-	38.051	-
- RETRAITE	960	-	-	-	-	960	-
- RGPD 2018	4.218	-	4.218	-	-	-	-
- ÉVAL INTERNE 2019	-	-	-	-	-	-	-
Ressources liées à la générosité du public (1)	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	18.520	24.709	4.218	-	-	39.011	-

(1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Subvention d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :						
Affectées à des biens non renouvelables	27.206	27.206	0	0	0	0
Affectées à des biens renouvelables	38.997	0	38.997	1.900	0	40 897
TOTAL	66.203	27.206	38.997	1.900	0	40 897
Quotes-parts virées au résultat :						
Affectées à des biens non renouvelables	0	0	0	0	0	0
Affectées à des biens renouvelables	0	3.095	3.095	11.366	0	14.461
TOTAL	0	3.095	3.095	11.366	0	14.461

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITÉ	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RÉSULTAT COMPTABLE	-57.070	-65.689
Reprise du résultat antérieur	83.086	95.488
EXCÉDENT OU DÉFICIT EFFECTIF GLOBAL	26.016	29.799
Dont résultat effectif sous gestion propre	-	-
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	26.016	29.799

DOCUMENTS VISES PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Produits d'exploitation : 4.555,61

CHARGES À PAYER

Dettes fournisseurs et comptes rattachés :

- Factures 2020 reçues en 2021 8.034,00
- dettes fournisseurs divers 5.719,69

TOTAUX

13.753,69

Dettes fiscales et sociales :

- Provision pour congés payés 76.458,00
- Provision pour charges s/congés payés 39.758,00
- URSSAF 30.701,00
- Mutuelle santé (Ociane) 308,50
- Médéric Retraite 8.244,10
- Chorum/SNM Prévoyance 4.878,73
- Autres Organismes Sociaux 15.388,69
- Impôts et taxes 6.721,05
- Dettes financeurs 16.981,06

TOTAUX

199.439,13

Cotisations des adhérents :

Les cotisations sont comptabilisées à l'encaissement et sont sans
contreparties. DOCUMENTS VISES PAR LE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Honoraires du commissaire aux comptes 7.560,00

Effectif au 31 décembre 2020 : 28 ETP

*

* * *